



Grandes cultures

N°20
11/06/2024

Edition **Poitou-Charentes**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT** en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !



Animateur filières

Céréales à paille / Maïs
Khalid KOUBAÏTI
FREDON Nouvelle-Aquitaine
khalid.koubaiti@fredon-na.fr

Oléagineux
Elodie TOURTON / **Terres Inovia**
e.tourton@terresinovia.fr

Protéagineux
Agathe PENANT / **Terres Inovia**
a.penant@terresinovia.fr

Animateurs délégués

Céréales à paille / Maïs
Clément GRAS / **ARVALIS**
c.gras@arvalis.fr

Directeur de publication

Luc SERVANT
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »*

Ce qu'il faut retenir

Maïs

- **Stade** : de 5 à 10 feuilles (BBCH 15 – 19).
- **Limaces et oiseaux** : risque faible, surveillez pour les semis tardives en situations favorables.
- **Pucerons** : présence faible, à surveiller.
- **Pyrale** : vol très hétérogène selon les parcelles, à suivre.
- **Sésamie** : vol moins important et hétérogène, surveillez les attaques précoces de sésamies.

Blé et orge d'hiver

- **Stade** : majoritairement grain laiteux ou pâteux (BBCH 75 – 85) pour les blés ; en cours de maturation et début Sénescence des graines (BBCH 71 – 92) pour les orges d'hiver.
- **Maladies foliaires** : présentes, mais la période de risque est dépassée.
- **Fusarioses des épis de blé** : hors période de sensibilité. Nouveaux seuils pour les mycotoxines (DON) à partir du 1^{er} juillet 2024 ; attention *Microdochium* sur blé dur.
- **Puceron** : faible, surveillez les situations tardives.

Maladies des épis des céréales

- Ergot, charbon nu et caries : **Signalez tous symptômes douteux.**

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison

Pois protéagineux de printemps

- **Stade** : développement des gousses (BBCH 71)
- **Pucerons verts** : surveillez l'arrivée et l'installation des pucerons
- **Tordeuses** : installez vos pièges sur les parcelles qui fleurissent et surveillez les vols
- **Complexe *Colletotrichum/Ascochyta pisi*** : surveillez l'apparition et le développement

Nombre de parcelles suivies :









	Pois protéagineux de printemps
Créées	21
Observées	5



MAÏS

Un temps calme, plus ensoleillé qui sera suivi par une dégradation nuageuse en milieu de semaine avec des pluies faibles et des températures en baisse (en-dessous des valeurs normalement observées).

Prévisions selon MétéoFrance pour les stations de :

	MERCREDI 12	JEUDI 13	VENDREDI 14	SAMEDI 15	DIMANCHE 16	LUNDI 17
Poitiers	 8° / 20° ↙ 10 km/h	 8° / 23° ↖ 10 km/h	 12° / 22° ↙ 20 km/h	 11° / 21° ↘ 20 km/h	 10° / 21° ↙ 20 km/h	 11° / 25° ↗ 15 km/h
Niort	 10° / 22° ↙ 10 km/h	 9° / 24° ↖ 10 km/h	 12° / 23° ↙ 20 km/h	 12° / 23° ↘ 25 km/h	 12° / 23° ↙ 20 km/h	 13° / 26° ↙ 15 km/h
Saintes	 10° / 22° ↗ 20 km/h	 9° / 24° ↖ 10 km/h	 12° / 20° ↙ 20 km/h	 13° / 22° ↘ 20 km/h	 13° / 22° ↙ 20 km/h	 13° / 26° ↗ 15 km/h
Angoulême	 10° / 21° ↙ 20 km/h	 9° / 24° ↖ 10 km/h	 13° / 25° ↙ 15 km/h	 14° / 22° ↘ 20 km/h	 14° / 24° ↘ 15 km/h	 14° / 27° ↙ 15 km/h

• Situation

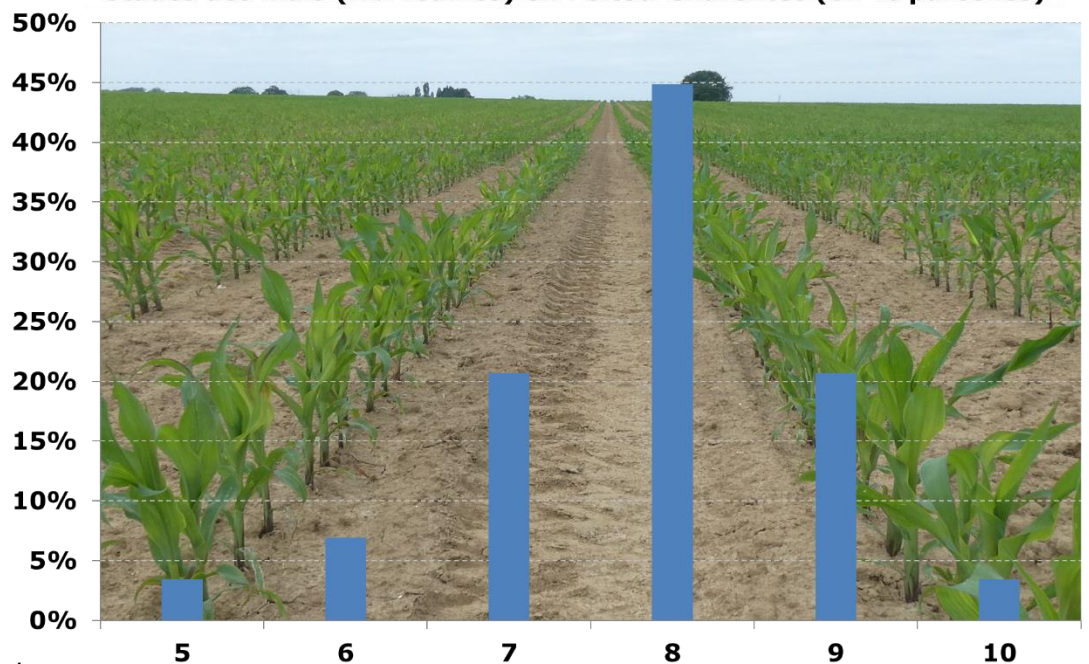
Les températures sont optimales pour le développement des maïs.

Les parcelles du réseau sont entre 5 et 10 feuilles (BBCH 15 - 19). La majorité des parcelles a atteint ou dépassé le stade 6 feuilles (BBCH 16). Hors réseau certaines parcelles sont à 2 feuilles.

• Limaces

Des attaques faibles sont encore observées dans quelques parcelles ayant atteint ou dépassé le stade de 6 feuilles.

Stades des maïs (Nb. feuilles) en Poitou-Charentes (en % parcelles)



Évaluation du risque

La majorité des maïs est actuellement à des stades pouvant supporter les attaques de limaces. Le risque devient globalement faible.

Surveillez les limaces uniquement sur les maïs les plus jeunes et en cours de levée notamment dans les situations à risque.

• Oiseaux déprédateurs

Des attaques faibles ou sous forme de traces sont enregistrées dans 2 parcelles du réseau.

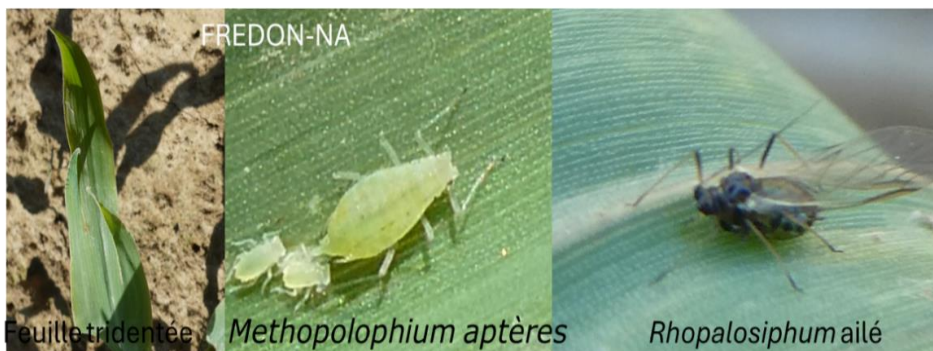
La visite des parcelles pendant les heures d'activité de ces prédateurs et la pose d'effaroucheurs restent des solutions efficaces pour limiter les dégâts, à condition de ne pas les installer trop tôt avant leur arrivée, d'éviter le plus possible l'accoutumance des oiseaux, de les disposer en nombre suffisant et de les déplacer régulièrement.

La présence de populations importantes, notamment dans un environnement favorable, nécessite le déploiement d'autres moyens de régulations. **Surveillez vos parcelles.**

• Pucerons




Les 3 espèces de pucerons sont observées dans 3 parcelles du réseau. Cette présence est très faible pour engendrer une incidence sur la culture à ce stade.

Il convient d'observer la présence de ces ravageurs (responsable entre autres de viroses) notamment sur des maïs très jeunes.



Périodes et Seuils indicatifs de risque :

Plusieurs espèces peuvent se succéder sur le maïs. Ci-dessous une description succincte des espèces les plus communes et leurs seuils indicatifs du risque.

Espèces	Description	Périodes et seuils indicatifs de risque
 <i>Methopolophium</i>	Taille environ 2 mm Couleur vert amande pâle. Les cornicules et les pattes ne sont pas colorées. Ligne d'un vert plus foncé sur le dos.	Avant 3-4 f. du maïs: 5 pucerons/p. Entre 4 et 6 f. du maïs: 10 pucerons/p. Entre 6 et 8 f. du maïs : 20 à 50 pucerons/p. Après 8-10 f. du maïs : 100 pucerons/p. Observez à la face inférieure des feuilles
 <i>Sitobion avenae</i>	Taille environ 2 mm Couleur variable, souvent d'un vert plutôt foncé, parfois brun ou rose jaunâtre. On le distingue de <i>M.dirhodum</i> essentiellement par la couleur des cornicules qui sont noires	Entre 3 et 10 feuilles du maïs. 500 pucerons (avec de nombreux ailés) par plante ou production de miellat sur les feuilles à proximité de l'épi.
 <i>Rhopalosiphum padi</i>	Taille inférieure à 2 mm Forme globuleuse de couleur vert très foncé, presque noir. Zone rougeâtre foncée caractéristique à l'arrière de l'abdomen.	Arrivée possible dès 5-6 feuilles. Quand quelques panicules sont touchées par les premiers pucerons, observez tous les jours les parcelles et si les populations se développent avec peu de mortalité, traitez (surtout si les auxiliaires sont peu nombreux).

Évaluation du risque

Ces ravageurs sont très faiblement présents, le risque est faible. Ces 3 principaux pucerons sont à surveiller en prenant en compte également la présence des auxiliaires.

• Pyrale

Le piégeage reste partiel dans notre réseau de pièges à phéromone, composé de 23 sites. Ce réseau montre des captures allant de 2 à 9 papillons par piège sur 5 sites répartis sur les 4 départements de Poitou-Charentes.

Quant aux 4 pièges lumineux de sud-Vienne, Nord Charentes-Maritimes et Deux-Sèvres, Nous enregistrons également des captures en sud-Vienne (10 papillons),



dans le nord de la Charentes-Maritimes (2 à Cramchaban) en sud des Deux-Sèvres (3 à Rom et 1 à Salles).

Les observations sur les plantes en sud-Vienne n'ont pas mis en évidence la présence des pontes de pyrale.

Seuil indicatif du risque :

Il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1, en tenant compte de l'importance du vol en cours. Il peut être également calculé sur le taux de plantes porteuses d'ooplaques (nuisibilité si > 10 %).

Le suivi du vol et les observations (des pontes et des larves) restent des critères décisifs pour l'évaluation du risque pour cette campagne. Cette évaluation doit tenir compte également des observations des pieds de pontes. La détermination des secteurs géographiques les plus infestés (avec des larves de tout stade) constituera une information complémentaire pour consolider votre évaluation du risque.



Évaluation du risque

Le vol des pyrales se poursuit mais il est hétérogène sur le territoire. Bien que les captures soient faibles elles se maintiennent dans certains sites. Il est difficile dans ces conditions pour le moment d'identifier un pic de vol pour un territoire donné.

Le risque pyrale est à considérer actuellement seulement là où des captures significatives ont été réalisées notamment dans la partie sud de Poitou-Charentes.

Par ailleurs, du fait de la prédominance de la sésamie dans l'ensemble de Poitou-Charentes, l'évaluation du risque sésamie devient prioritaire à celui de la pyrale.

Des produits de biocontrôle existent :



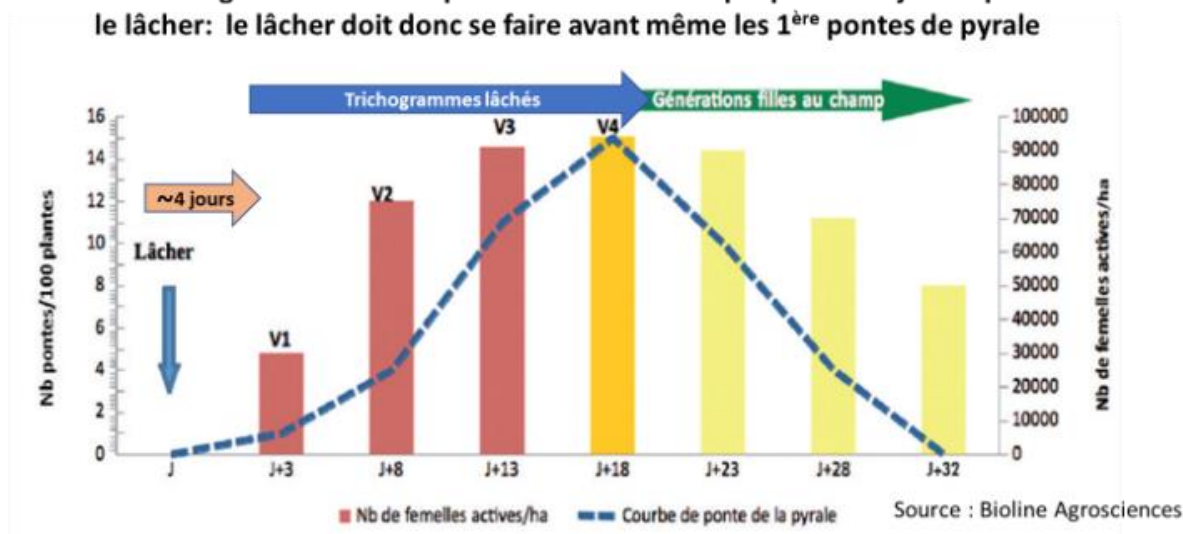
Les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/ 2024-257 du 25/04/2024. [Téléchargez la liste.](#)

Rappel sur l'utilisation des Trichogrammes pour la lutte contre la pyrale :

La gestion de la pyrale avec les trichogrammes est possible mais l'émergence des adultes de trichogrammes doit coïncider avec l'arrivée effective des pyrales (femelles) de façon à ne pas rater le début de ponte et à bien couvrir la période de ponte. Le positionnement de ces organismes vivants (au stade optimal du ravageur) nécessite au préalable une organisation et donc une anticipation suffisante des débuts de vol du ravageur.

En absence de cage à chrysalides, il est important de prévoir suffisamment en avance le début de vol effectif, grâce à la somme des températures et aux premiers signes de sortie d'adultes révélés par des piègeages précoces en parcelle.

Les trichogrammes ne sont pleinement efficaces qu'après 3 à 4 jours après le lâcher: le lâcher doit donc se faire avant même les 1^{ère} pontes de pyrale



• Sésamie

Sur 6 des 23 pièges équipés de phéromone, 17 papillons sont capturés dans les 4 départements.

Les 4 pièges lumineux n'enregistrent qu'une capture à Cramchaban (17).

Seuil indicatif du risque : il est basé sur l'appréciation des zones à risque établies après dissection des tiges de maïs de l'année n-1 et en tenant compte de l'importance du vol en cours.

Le suivi du vol et les observations (des pontes et des larves) restent des critères décisifs pour l'évaluation du risque pour cette campagne. Cette évaluation doit tenir compte également en cas d'observation des pieds de pontes. La détermination des secteurs géographiques les plus infestés (avec des larves de tout stade) constituera une information complémentaire pour consolider votre évaluation du risque.



Évaluation du risque

Le vol des sésamies progresse légèrement et l'émergence des papillons est en grande partie déjà réalisée. Ce vol est moins important que ceux des années antérieures, mais la présence de ce ravageur est maintenant généralisé sur le Poitou-Charentes. Des pieds de ponte ont été signalés au sud de Poitou-Charentes.

Le risque sésamie est à considérer actuellement seulement là où des captures significatives ont été réalisées plus particulièrement dans la partie sud de Poitou-Charentes.

• Noctuelles terricoles (vers gris) :

Plusieurs attaques ont été signalées hors réseau les semaines dernières.

Période de risque : de la levée à 8-10 feuilles.

Seuil indicatif du risque : dès l'apparition des premiers symptômes sur la culture, compte tenu de la rapidité des dégradations qui se traduisent le plus souvent par des pertes de plantes.

Évaluation du risque

Surveillez les parcelles dès la levée et jusqu'à 8-10 feuilles, en particulier les bordures. Restez vigilants pour les parcelles les moins avancées. Risque moyen à fort.



• Autres ravageurs

Taupin : des attaques faibles ou sous forme de traces sont notées dans 4 des 12 parcelles du réseau.

Cicadelles : des attaques faibles sont notées sur les feuilles basses jusqu'à la 4^{ème} ou 5^{ème} feuille dans 5 parcelles observées.

Altises (petites) : de très faibles attaques de petites altises sont notées dans une parcelle. Ces attaques correspondent à des perforations et décapages sur les plantules du maïs de 6 feuilles sans conséquences sur la croissance des plantes.

Criocères : des larves de lémas sont présentes dans de nombreuses parcelles avec des attaques faibles.



Blé et orge d'hiver

Stade phénologique et état de la culture

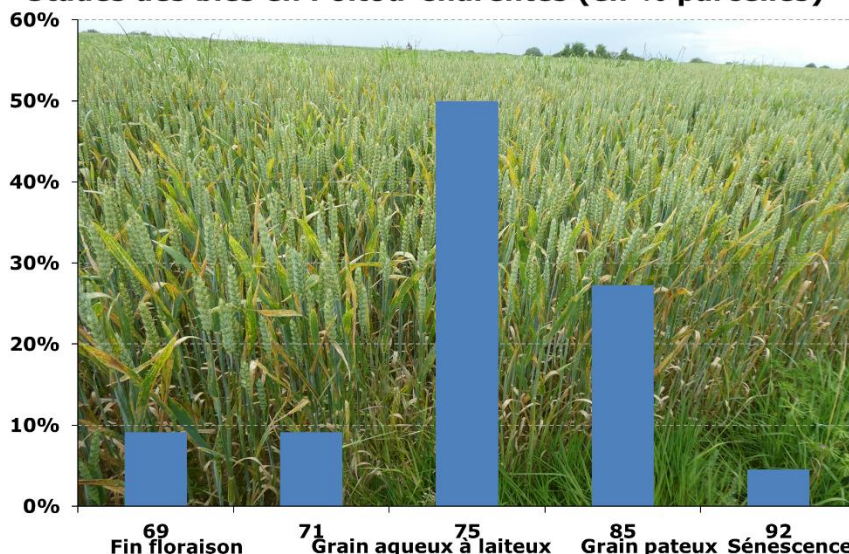
Les stades des blés tendre s'étalent de fin floraison (BBCH 69 – 85) à grain pâteux à début de sénescence (caryopse est très dur) (BBCH 92). La plupart des blés sont aux stades laiteux pâteux.

Les parcelles de blé ont en majorité dépassé les périodes de sensibilité aux maladies foliaires.

Les orges d'hiver sont en cours de maturation et début sénescence. Elles sont hors période de risque pour les maladies foliaires.

Les conditions climatiques restent favorables pour la formation et le remplissage du grain.

Stades des blés en Poitou-Charentes (en % parcelles)



• Maladies foliaires

- **Septoriose sur blé :** Elle est en progression, présente sur au moins un des trois derniers niveaux foliaires dans toutes les parcelles y compris dans celles ayant été protégées. Dans de nombreuses parcelles, les F1 portent des attaques de septoriose et les F3 sont fortement attaquées.
- **Rouille brune :** fortement présente dans 2 parcelles en Charente-Maritime (var. Prestance et Complice).
- **Rouille jaune :** non observée.
- **Ramulariose et grillures polliniques :** des symptômes sont notés sur des parcelles présentant encore de la surface verte.

Évaluation du risque

La majorité des céréales termine son cycle de végétation et les parcelles sont en fin de période de sensibilité aux maladies foliaires. Par ailleurs, en Poitou-Charentes, ce cycle est fréquemment écourté par l'échaudage qui réduit la période de protection à couvrir. Surveillez l'évolution des maladies foliaires notamment des rouilles et de la septoriose pour les situations tardives.



Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/ 2024-257 du 25/04/2024. [Téléchargez la liste.](#)

• Fusarioses des épis

La majorité des parcelles a terminé sa floraison.

Quelques symptômes (du complexe fusariose) sur épillets sont actuellement visibles dans quelques parcelles. Mais, les observations à la parcelle ne sont pas utiles pour la gestion de la maladie. En revanche, l'évaluation du risque est importante et il faut s'en préoccuper tôt (avant le semis) pour limiter les facteurs de risques agronomiques (cf. grille d'évaluation du risque DON), cf. BSV n°18.

• Pucerons des épis

Quelques pucerons sont observés dans 3 parcelles sur 1,5 et 20 % d'épis colonisés. La période de sensibilité est en cours pour une partie des blés. La présence des auxiliaires (Syrphes, coccinelles, micro-hyménoptères parasitoïdes, chrysopes, et aphidolètes, ...), notamment des larves de syrphes, contribue à la réduction des niveaux de populations de pucerons.

Surveillez surtout leur progression sur les épis ainsi que la présence d'auxiliaires qui, ces dernières années ont régulé suffisamment les populations pour limiter leur progression..

Période de risque : épiaison (BBCH 51) à grain pâteux (BBCH 83).

Seuil indicatif du risque : 1 épi sur 2 colonisé par au moins 1 puceron.



Évaluation du risque

Les parcelles de blé sont encore en période de risque. Surveillez surtout la progression des pucerons sur les épis ainsi que la présence d'auxiliaires. Le **risque est actuellement faible**.

L'observation des différents auxiliaires permet de vérifier la régulation naturelle avant l'arrivée en période de risque. La forte présence d'auxiliaires devrait suffire à réguler les populations.

• Autres

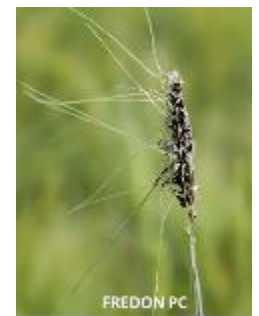
- Les larves et adultes de criocères ou Léma sont présentes dans certaines parcelles mais leurs attaques restent sans incidence significative sur les blés.
- Tordeuse, observée sur quelques parcelles. La nuisibilité de ce ravageur est très limitée.

MALADIES DES EPIS DES CEREALES

• Charbon nu

Des attaques de ce champignon peuvent être observées. **La surveillance des souches de ce champignon est nécessaire. En cas de présence, merci de nous le signaler** (adresse en page 1).

Aucune lutte n'est possible en végétation. Seule la prophylaxie permet de limiter les contaminations. L'utilisation des semences provenant de parcelles contaminées, même avec peu d'épis, est à proscrire.



Vérifiez vos parcelles.

Comme les épis charbonnés sont souvent plus courts, ils sont donc moins visibles et nécessitent de parcourir l'ensemble de la parcelle pour déterminer si la parcelle est atteinte et réaliser un bon diagnostic.

Actuellement, avec le vent, les spores des épis charbonnés contaminent les épis sains. Le moment le plus propice à la contamination se situe pendant la floraison. On estime que la contamination peut se propager jusqu'à 150 mètres dans le sens du vent et 60 mètres dans le sens contraire. Attention donc à vérifier également les parcelles voisines !

• L'ergot des céréales

L'ergot est un champignon qui peut toucher les graminées cultivées (céréales à paille, graminées fourragères) et graminées sauvages. Les symptômes apparaissent au niveau des épis sous la forme de sclérotés (forme de conservation du champignon provoquant une masse de couleur pourpre à noir, se formant à la place des grains). Les **contaminations** se



Ergot
(Crédit Photo :
S. Désiré - Fdadon64)

font **au moment de la floraison**, les symptômes, contrairement au charbon nu, sont observables l'année de la contamination et sont bien visibles en fin de cycle.

Les sclérotés se conservent dans le sol plusieurs années et peuvent donc, si aucune mesure de gestion n'est mise en place, recontaminer les parcelles de céréales chaque année. La présence de graminées sauvages ou adventices contaminées dans les parcelles peut également être un facteur aggravant (plantes relais).

L'**observation** des symptômes peut se faire **à partir de la fin floraison et jusqu'à la récolte**, c'est d'ailleurs à cette période que les parcelles touchées sont le plus souvent repérées.

On parle peu de la perte de rendement provoquée par l'**ergot**, car sa nuisibilité est surtout liée à sa **production d'alcaloïdes toxiques pour l'homme et les animaux (provoquent : hallucinations, vasoconstrictions, problèmes respiratoires...)**. Une réglementation au niveau Européen fixe les **teneurs maximales autorisées** dans les lots de céréales brutes (à l'exception du maïs et du riz) à 0,5 g de sclérotés d'ergot par kg de grains pour l'alimentation humaine, 1 g/kg pour l'alimentation animale et maximum 3 sclérotés (ou fragments) pour 500 g de semences de base.

Pour connaître les mesures à mettre en place pour la gestion de l'ergot dans les céréales, consultez la note technique via le lien ci-dessous et n'hésitez pas à informer l'animateur du bulletin pour tout soupçon de la présence d'ergot dans vos parcelles.

Note technique Ergot des céréales disponible sur le [site de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine](#) dans la rubrique Grandes-Cultures.

 **Consultez la fiche « [Ergot du seigle](#) » du Guide de l'Observateur**

• Les caries du blé

Les caries sont des champignons qui se développent principalement sur les blés. En France, plusieurs espèces peuvent être rencontrées : *Tilletia caries* (la plus courante), *Tilletia foetida* et *Tilletia controversa* (la carie naine).

Une autre carie peut également provoquer des dégâts sur les blés, c'est *Tilletia indica* appelée aussi la carie de Karnal. Cette dernière n'a, à ce jour, encore jamais été détectée en France et est à ce titre un organisme de quarantaine réglementé. A noter également que l'exportation de céréales cariées est impossible vers certains pays qui demandent à ce que les lots envoyés soient indemnes de cette maladie.



Grains sains à gauche, grains cariés à droite
(Crédit Photo : B. Seguin - Arvalis)

La différenciation de ces espèces étant impossible à l'œil nu, il convient en cas de doute d'en informer rapidement la DRAAF de votre région, ou les animateurs filière céréales à paille de votre territoire, pour qu'une expertise soit menée.

La **transmission de la maladie** se fait principalement par les **grains** ou via un **sol contaminé** (le champignon peut s'y conserver de 5 à 10 ans). Les **symptômes** peuvent apparaître à partir de l'épiaison et peuvent se présenter sous différentes formes : plantes plus courtes, couleur plus soutenue, **épi aplati, ébouriffé avec des reflets bleuâtres**. A la récolte, les **grains cariés** peuvent être entièrement **remplis d'une poussière noire** (teliospores du champignon) et s'écrasent à la moindre pression. Une **odeur de poisson pourri** peut également émaner des grains.

L'**observation** des symptômes peut se faire **à partir du stade épiaison et jusqu'à la récolte**, comme l'ergot, c'est à cette période que les parcelles touchées sont le plus souvent repérées.

La perte de rendement est importante : les lots de semences cariés sont déclassés pour des raisons sanitaires (impropre à la commercialisation et à l'utilisation en semences et limitation de la propagation de la maladie). Les lots sont détruits par incinération. La mise en place de mesures prophylactiques est fortement recommandée pour éviter tous problèmes de contamination les années suivantes.

 **Consultez la fiche « [Caries du blé](#) » du Guide de l'Observateur**

IMPORTANT

Pour ces trois maladies (ergot, charbon nu et caries), aucune lutte n'est possible en végétation, seule la mise en place de mesures prophylactiques permet de limiter les contaminations. L'utilisation de semences provenant de parcelles contaminées, même avec peu d'épis avec symptômes, est à proscrire.

Information réglementaire DRAAF/SRAL sur les traitements phytosanitaires en période de floraison

Par la décision n°467728 du 26 avril 2024, le Conseil d'Etat a annulé la **liste des cultures qui ne sont pas considérées comme attractives pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs**, telles que mentionnées à l'article 1er de l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, **en tant qu'elle mentionne la lentille, le pois (*Pisum sativum*), le soja et la vigne.**

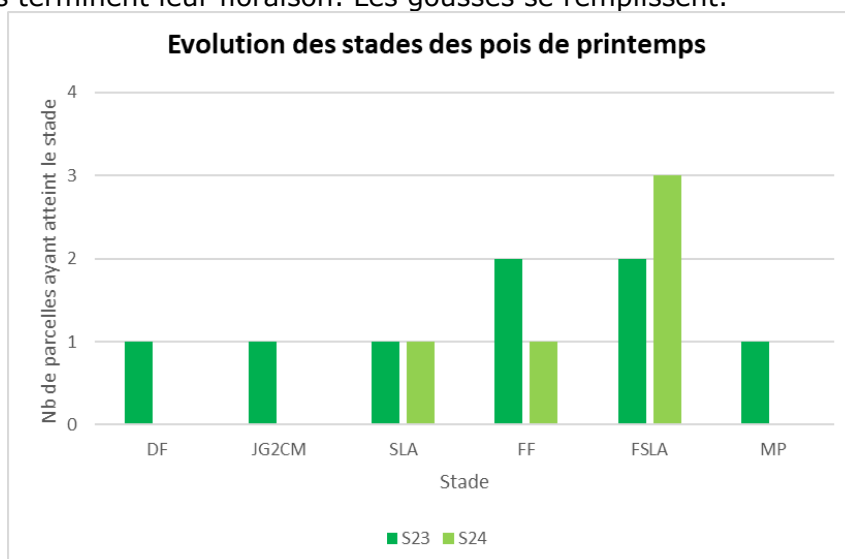
En conséquence, les dispositions de l'arrêté sus visé s'appliquent **donc désormais aussi aux cultures de la lentille, du pois (*Pisum sativum*), du soja et de la vigne.** Ainsi en période de floraison de ces cultures, comme pour tout autre culture attractive, ces cultures ne peuvent être traitées en utilisant des produits phytopharmaceutiques que dans les 2h qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3h qui suivent le coucher du soleil, conformément à l'article 3 de ce même arrêté.

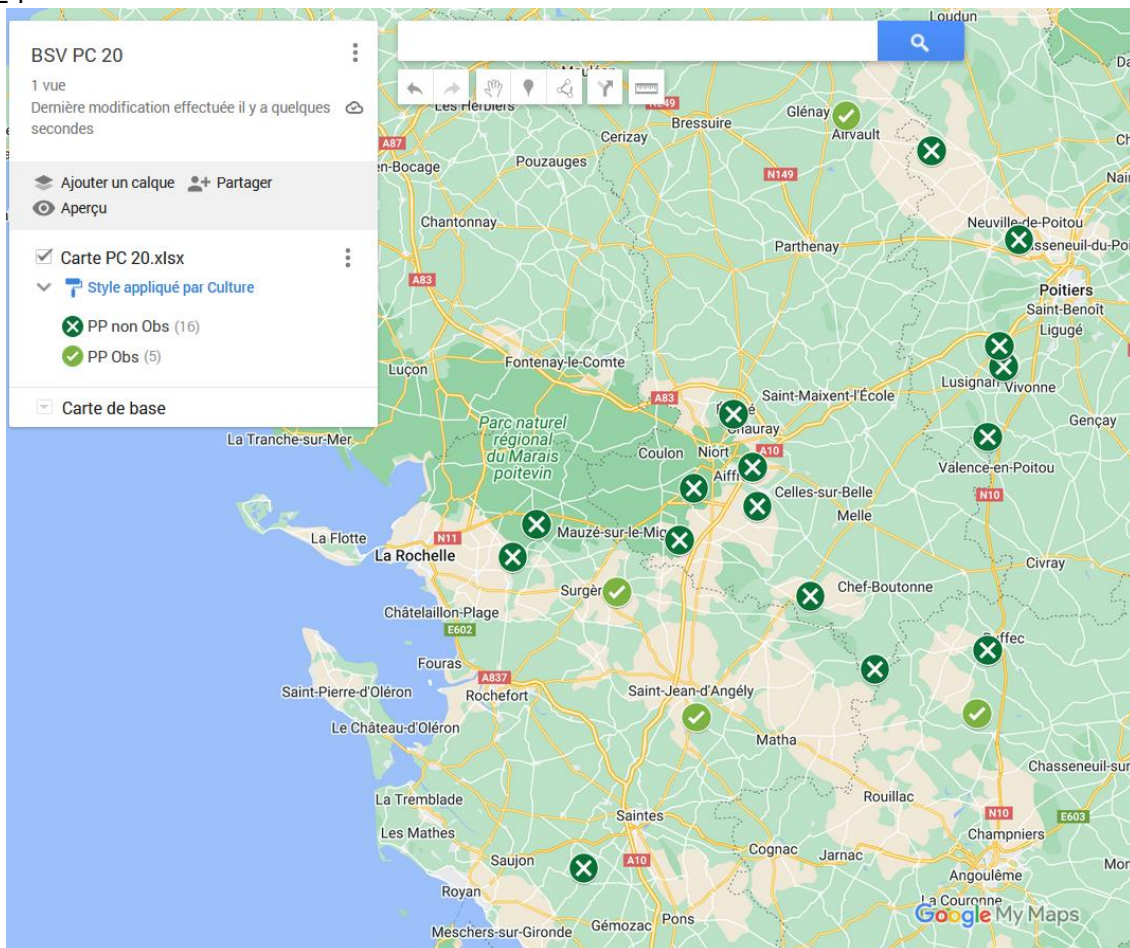
Toutefois, par dérogation à ce principe, l'utilisation d'un produit sur la culture lorsqu'elle est en floraison et sur les zones de butinage est possible dès lors que des mesures de gestion sont prises par arrêté pris en application du II de l'article L. 201-4 du code rural et de la pêche maritime pour des **organismes réglementés** au titre de l'article L. 251-3 du même code, comme par exemple pour la mise en œuvre des traitements de lutte obligatoires contre la cicadelle vectrice de la flavescence dorée.

Pois protéagineux de printemps

• Stade phénologique et état des cultures

Les pois de printemps terminent leur floraison. Les gousses se remplissent.

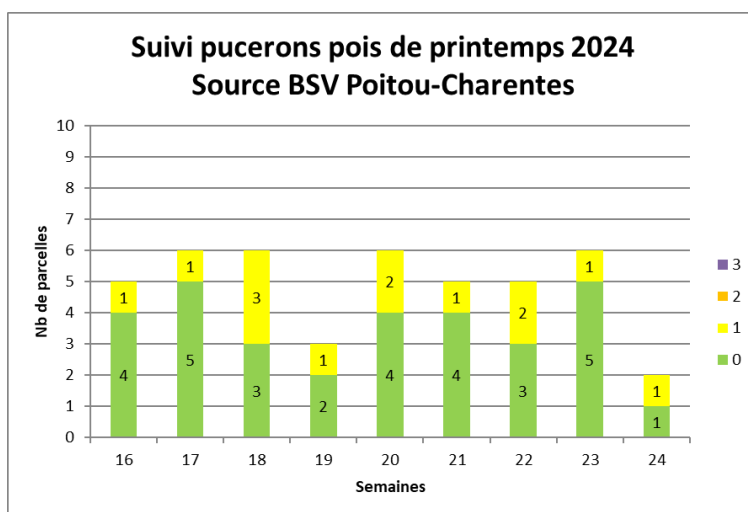




- **Puceron vert du pois (*Acyrtosiphon pisum*)**

La présence de pucerons verts est observée sur une parcelle de pois de printemps, à la note de 1 (1 à 10 pucerons par plante).

Le ravageur est observé en dehors du réseau, mais les averses fréquentes limitent son installation.



Note 1 : 1 à 10 pucerons par plante

Note 2 : 11 à 20 pucerons par plante

Note 3 : 21 à 40 pucerons par plante

Note 4 : plus de 40 pucerons par plante

Période de risque : de la levée (BBCH09) à la fin du stade limite d'avortement (2-3 semaines après la fin floraison) (BBCH 79).

Suite aux arrivées précoces des dernières campagnes, il semble néanmoins important de surveiller ce ravageur dès la levée des pois, notamment en cas de temps doux et sec.

Seuil indicatif de risque :

Avant le stade 6 feuilles (BBCH 16), le seuil indicatif de risque est **de plus de 10% de plantes porteuses de pucerons ;**

De 6 feuilles à début floraison (BBCH 16 – BCCH 61), le seuil indicatif de risque est **de 10-20 pucerons par plante ;**

À partir de la floraison (BBCH 61) le seuil indicatif de risque est de **plus de 30 pucerons par plante.**

Avant toute chose, il s'agit de réaliser une observation de la pression et de son évolution liée au climat (un temps plus frais et/ou pluvieux ralentit la progression des populations) ou à la présence des auxiliaires (coccinelles, syrphes...).

En présence d'auxiliaires, renouveler régulièrement le comptage afin de définir si ces auxiliaires peuvent maîtriser la population de pucerons.

Astuce : pour faciliter l'observation des pucerons, secouer 2 à 4 plantes au-dessus d'un support clair (type papier rigide format A4). Compter sur ce support le nombre moyen de pucerons obtenu par plante. Renouveler l'opération dans d'autres points d'observations.

Évaluation du risque



Le risque est considéré comme **moyen** : les pois de printemps sont encore dans la période de risque. A surveiller en cas de retour d'un temps plus sec.

Pour rappel, les pucerons sont vecteurs de viroses, dont les symptômes commencent à être visibles dans les parcelles en fin de floraison.

Méthodes alternatives

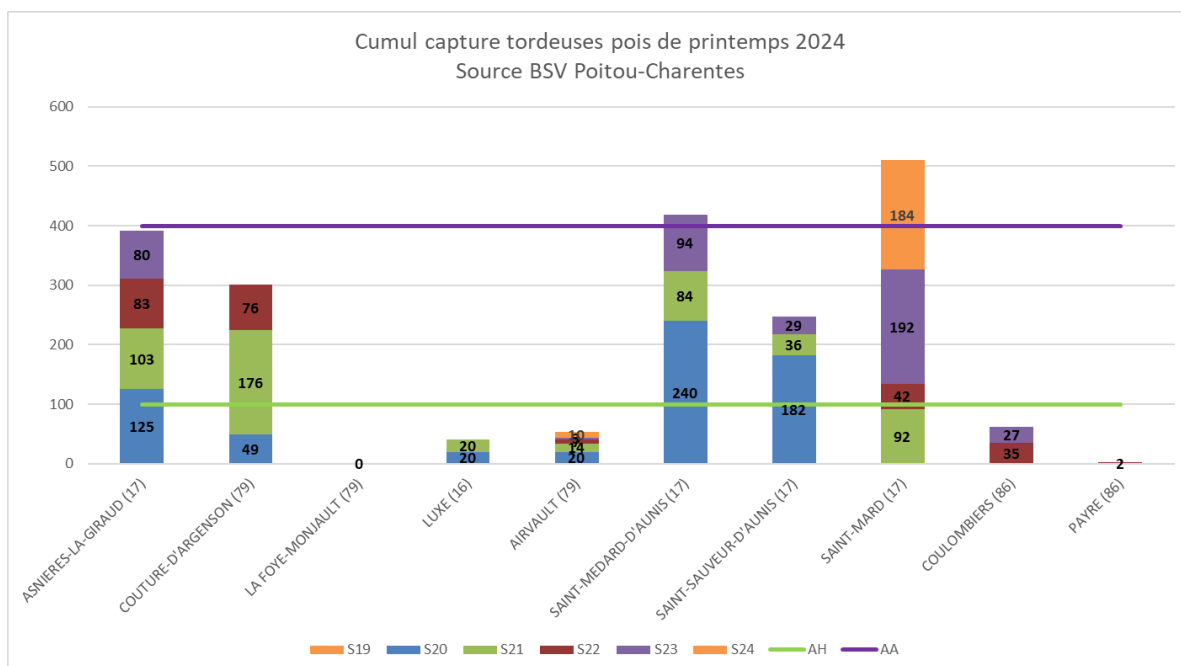


Les auxiliaires (coccinelles, syrphes...) doivent également être identifiés et suivis afin de permettre une analyse plus précise du risque pucerons.



• **Tordeuse du pois**

Des tordeuses ont été capturées sur deux parcelles de pois de printemps. Les captures vont de 10 à 184 papillons piégés cette semaine. Le seuil « alimentation humaine et semences » (100 captures cumulées) est atteint sur cinq des neuf parcelles suivies. Le seuil « alimentation animale » (400 captures cumulées) est atteint sur deux parcelles.



Période de risque : s'étend de **début floraison à fin floraison (BBCH 61 à BBCH 69)**

Seuil indicatif de risque :

Pour l'alimentation humaine (AH) ou pour un débouché semence, le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre plus de **100 captures cumulées depuis le début de floraison (BBCH61)**.

Pour l'alimentation animale (AA), des seuils plus élevés sont tolérés, l'incidence sur le rendement étant faible. Le seuil indicatif de risque est atteint lorsque l'on dénombre plus de **400 captures cumulées depuis le début de floraison (BBCH 61)**.

Évaluation du risque



Le risque est considéré comme **moyen à fort selon le débouché** : les pois sont dans la période de risque, et les vols peuvent être importants.

Installez vos pièges à phéromones dès le début floraison et relevez-les toutes les semaines afin de suivre la dynamique de vol des tordeuses.

• Bruche du pois (*Bruchus pisorum*)

Les pois de printemps ont dépassé le stade jeunes gousses 2 cm, stade de sensibilité à la bruche.

Période de risque : s'étend du stade jeune gousse 2 cm (JG2CM) à fin du stade limite d'avortement (BBCH 71 – BBCH 79).

La vigilance doit être renforcée dès que les températures maximales atteignent 20°C deux jours consécutifs pendant cette période.

Évaluation du risque



Le risque est considéré comme **moyen à fort selon le débouché** : les pois sont dans la période de risque. Les parcelles de pois doivent faire l'objet d'une surveillance attentive de la présence de bruches à partir du stade JG2CM, en particulier si les températures maximales atteignent 20°C durant deux jours consécutifs.

• Complexe *Colletotrichum/Ascochyta pisi* / *Ascochyta pinodes*

Le complexe maladies est observée sur quatre parcelles de pois de printemps, à une intensité variable (30% à 90% de la surface foliaire de la moitié inférieure des plantes atteinte et 5% à 45% de la surface foliaire de la moitié supérieure des plantes atteinte). La maladie évolue au grès des pluies.

Période de risque

De la sortie d'hiver jusqu'à la fin du stade limite d'avortement (BBCH 19 à BBCH 79).

Évaluation du risque

Le risque est considéré comme **fort** : à la suite d'une présence importante l'an passé, l'inoculum est présent en plaine, et se développe rapidement au sein des parcelles. Le temps humide et doux, ainsi que les averses fréquentes, sont favorables à l'expression de ce complexe de champignons. Son évolution est à surveiller de près.

Retrouver une aide à la reconnaissance des symptômes en annexe du [BSV 15](#).

Méthodes alternatives



Respecter les densités de semis afin de favoriser un couvert aéré, moins favorable au développement des maladies.

• Botrytis du pois (*Botrytis cinerea*)

La maladie est observée sur une parcelle, à une intensité faible. Le Botrytis est également observé en dehors du réseau.

Période de risque :

Les symptômes doivent être surveillés à partir des **premières chutes de pétales**, donc de la floraison **jusqu'à la fin du stade limite d'avortement**, c'est-à-dire fin floraison + 2-3 semaines (BBCH 79).

L'arrivée du botrytis coïncide avec la chute des pétales qui, en tombant sur les jeunes gousses, provoquent la contamination de ces dernières. En conditions douces et humides, la maladie peut se développer.

Évaluation du risque

Le risque est considéré comme **moyen à fort** : les pois sont dans la période de risque, et le maintien de l'humidité peut favoriser l'apparition et le développement de la maladie. A surveiller.

• Autres maladies du pois de printemps

La présence de mildiou est observée en dehors du réseau. L'humidité favorise le développement de cette maladie fongique. A surveiller.



Mildiou du pois – Source Terres Inovia



Complexes maladies – Source Terres Inovia



Botrytis du pois – Source Terres Inovia

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Poitou-Charentes sont les suivantes : AGRICULTEUR, CA 16, CA 17-79, CA 86, CEA LOULAY, COOP LA TRICHERIE, COOP MANSLE-AUNAC, COOP SEVRE ET BELLE, ETS FERRU, ETS LAMY-BIENAIME, FREDON-NA, Lycée Xavier Bernard, NEOLIS, OCEALIA, SOUFFLET AGRICULTURE, TERRE ATLANTIQUE, TERRES INOVIA, VSN NEGOCE.